

Exposition au CDI

Les inégalités

du 30 janvier au 8 février 2019

Cette exposition est composée de 16 panneaux qui abordent chacun un type d'inégalités : à l'école, entre femmes et hommes, etc. Ces panneaux forment trois ensembles : les inégalités entre catégories de personnes (femmes-hommes, Français-étrangers, etc.), les inégalités par domaine (santé, culture, etc.) et les inégalités dans le monde.

Elle apporte aussi des éléments d'explications : d'où viennent ces inégalités et ces discriminations ? Quels sont les progrès réalisés ? Ou au contraire, pourquoi n'y a-t-il pas d'évolution ?

Des jeux et des exemples concrets aident à mieux se rendre compte des écarts entre ce qu'on imagine et la réalité des inégalités. Des repères juridiques et chronologiques, et un lexique permettent de mieux se situer dans le domaine des inégalités et des discriminations.

Sommaire :

- C'est quoi une inégalité ?
- Choisir son avenir
- L'école, mission égalité ?
- Une femme = un homme ?
- Homo, et alors ?
- Rap = opéra ?
- Handicap : un parcours semé d'obstacles
- Faut-il être riche pour être bien soigné ?
- Les Roms, une minorité marginalisée

- Salaires, le grand écart
- Un toit pour tous
- Jeunes et vieux, deux mondes à part ?
- Les étrangers, discriminés ?
- Un jour, un euro
- La faim dans le monde
- Quand les enfants se mettent au travail



On parle d'inégalité quand un individu ou une population dispose de certains moyens, a accès à certains biens ou services, à certaines pratiques et que d'autres ne bénéficient pas de ces choses, ou pas autant.

Définir les inégalités dans une société est un exercice complexe et rarement pratiqué. Le dictionnaire Larousse nous dit qu'une inégalité est ce qui n'est pas égal. Et que ce qui est égal est ce qui est uni, de même niveau, « semblable en nature, en quantité, en qualité, en valeur » nous indique encore ce même dictionnaire. Nous voilà bien avancés...

C'EST QUOI UNE INÉGALITÉ ?

À l'Observatoire des Inégalités, nous proposons la définition suivante : on peut parler d'inégalité « quand un individu ou une population dispose de certains moyens, a accès à certains biens ou services, à certaines pratiques (loisirs...) et que d'autres ne bénéficient pas de ces choses, ou pas autant. » Que voulons-nous dire ?

Premier point : les inégalités ne peuvent se constituer qu'entre des personnes que l'on peut regrouper par exemple des groupes d'âge, du même sexe, du même métier...
Deuxième point : les inégalités, c'est beaucoup de choses. On parle d'inégalités de revenus, ou de diplôme, d'inégalités entre le fait de posséder ou non des biens (avoir un logement, une voiture), ou encore d'inégalités d'accès à des services (être bien soigné, aller à l'école, partir en vacances, etc.). Le champ des inégalités est souvent réduit aux revenus alors qu'il est beaucoup plus large. Nous appellerons tout cela des « domaines ».

Si on veut parler d'inégalités, il faut que l'accès aux biens, aux services, aux pratiques puisse se classer, être valorisé de façon hiérarchique, sinon il ne s'agit plus d'inégalités mais de différences. Prenons un exemple : posséder un chat ou un chien. D'accord, pour les adorateurs des chats (ou des chiens), ça fait une grande différence, mais ce n'est pas une « inégalité » - sauf si le chat ou le chien avait en soi une valeur spécifique dans la société dont on parle... Une différence devient une « inégalité » quand ce dont on parle a une valeur et peut être classé.

Des inégalités de « quoi » ?

Les inégalités peuvent se décomposer en différents « domaines ». Ces domaines, c'est finalement la façon dont on va décrire la vie en société. Chacun accordera un poids plus ou moins grand à tel ou tel domaine. À l'Observatoire des Inégalités, nous avons retenu cinq domaines principaux : « revenus », « éducation », « emploi », « lien social et politique » et « conditions de vie ». À l'intérieur de ces domaines, on trouve des sous-ensembles comme « patrimoine », « logement », « santé », « loisirs »...

Entre qui et qui ?

Pour comprendre les inégalités, il faut croiser ces domaines avec des catégories de population ou des groupes de personnes. À l'Observatoire des Inégalités, nous avons retenu quatre grandes catégories : le sexe, l'âge, le milieu social et l'origine ethnique. Ce qui ne nous empêche pas de traiter, mais en tant que sous-ensembles, le handicap ou l'orientation sexuelle par exemple.

Croiser des domaines et des catégories de population

Si on range verticalement les domaines et horizontalement les catégories de population, on obtient ce qu'en mathématiques on appelle une « matrice ». Le travail de l'Observatoire des Inégalités consiste, depuis 2003, à croiser des « domaines » (les « quoi ») et des « catégories de population » (les « qui »). Ainsi, on peut observer le taux de chômage (domaine « Emploi ») par âge (une catégorie de population), mais aussi par sexe ou catégorie sociale (deux autres catégories de population).

D O M A I N E S	CATÉGORIES SOCIALES		HOMMES*	FEMMES	ÂGE	NATIONALITÉ	
	REVENUS	ÉDUCATION	LIEN SOCIAL	EMPLOI	CONDITIONS DE VIE	ÉGALITÉ	CHÔMAGE
	Quel est le niveau moyen ?	Diplôme obtenu	Participation aux fêtes	Partage de l'égalité domestique	Partage des tâches domestiques	Discrimination au logement	Discrimination salariale
							Discrimination salariale
							Discrimination salariale

Nos choix

Nos choix de domaines ou de populations sont totalement arbitraires. Ils reposent sur nos valeurs et ne sont donc pas objectifs. On pourrait prendre d'autres domaines et d'autres catégories de population. Mais nos critères semblent bien résister à la critique : ils sont les mêmes depuis 15 ans !

Inégalités et discriminations, pas tout à fait pareil

Souvent, on confond les discriminations et les inégalités, concepts pourtant différents. Une discrimination, c'est une inégalité interdite par la loi. Toutes les inégalités ne sont pas des discriminations, mais toutes les discriminations représentent une forme d'inégalité. Il est illégal de refuser de louer un appartement à une personne du fait de sa couleur de peau (on a affaire à une discrimination), mais pas parce que ses revenus ne sont pas suffisants (une inégalité). La loi décrit même une longue liste de 25 critères de discriminations : l'âge, le sexe, l'origine, l'état de santé, l'orientation sexuelle, les opinions politiques, etc. La conséquence, c'est que l'on peut être condamné pour discrimination, mais pas pour un traitement inégalitaire. Vous pouvez refuser de louer votre logement à une personne qui ne gagne pas assez, cela n'a rien de répréhensible. On admet que les bailleurs (ceux qui louent) veulent que le locataire puisse payer son logement. Ils sont en droit de trier et d'offrir leur espace à celui qui gagne le plus. Tant pis pour les autres. En quelque sorte, les discriminations constituent l'étage supérieur des inégalités. Elles sont moins répandues parce que nos valeurs font que l'immense majorité de la population n'est pas raciste, sexiste ou au moins respecte la loi

qui interdirait les traitements de ce type. Mais les discriminations heurtent très profondément nos valeurs, d'où l'ampleur du débat. Il est beaucoup plus violent de se voir refuser un logement du fait de sa couleur de peau, mais il est beaucoup plus fréquent de se voir refuser un logement parce qu'on n'a pas d'emploi stable.

Dans la pratique, il est compliqué de faire la part des choses entre les discriminations et les inégalités. Les effets se cumulent et sont très difficiles à démêler. Certaines études essaient d'y voir plus clair en isolant l'effet de la discrimination. Par exemple, les femmes sont moins bien payées que les hommes : elles gagnent environ 20 % de moins. Mais si on ne compare que les femmes et les hommes qui travaillent à temps complet, l'écart se réduit. Parce qu'une partie des 20 % s'explique par le fait que les femmes sont plus souvent à temps partiel* que les hommes. Ensuite, parce qu'elles travaillent dans des secteurs (le commerce, le social...) qui rémunèrent moins bien que ceux où les hommes sont les plus nombreux à travailler. On parle vraiment de discrimination quand une femme et un homme ont les mêmes diplômes, les mêmes expériences et surtout les mêmes postes et que les femmes restent quand même moins bien payées.

* Retrouvez les définitions des mots portant un * dans le lexique.



Dans la loi, hommes et femmes sont égaux.
Enquête à l'école, au travail, en politique et à la maison.

A l'école, les filles, têtes de classe ?

Les filles ont en général de meilleures notes que les garçons. En primaire comme au collège, elles sont aussi bonnes que leurs camarades masculins en mathématiques. Elles obtiennent plus souvent le bac et sont plus nombreuses à l'université. Pourtant, les garçons sont majoritaires dans les filières scientifiques au lycée, ils décrochent davantage le bac S et sont plus présents ensuite dans les écoles qui mènent aux emplois les plus valorisés et les mieux rémunérés.

UNE FEMME = UN HOMME ?

L'école, confortée par les représentations stéréotypées des rôles attribués à la femme et à l'homme qui peuplent notre quotidien, encourage peu les garçons à s'orienter vers les écoles d'infirmiers et les filles vers les écoles d'ingénieurs, par exemple.

Aujourd'hui, les femmes ne représentent que 7 % des pilotes de ligne professionnels. Il y a encore du chemin à faire.

Pas nombreuses au sommet de la hiérarchie

Une entreprise du privé sur cinq, comptant entre 5 et 19 salariés, est dirigée par une femme. Pour les entreprises de plus de 50 salariés, c'est moins d'une sur sept ! Deux ingénieurs sur dix sont des femmes. Dans le secteur public, c'est pareil : actuellement la France ne compte par exemple que 27 préfètes sur 130 préfets et 29 ambassadrices sur 192 ambassadeurs.

ALLER VERS L'ÉGALITÉ EN POLITIQUE

En politique, on progresse légèrement : quatre députés* et trois sénateurs* sur dix sont des femmes. Mais pour les maires, c'est seulement une sur sept et les femmes ne dirigent que six des plus grandes villes de France. En 2012, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault a constitué le premier gouvernement paritaire en France, dans l'histoire de la République. La situation des femmes en politique progresse même si les hommes restent globalement majoritaires aux postes à responsabilités.

Au travail, les femmes restent moins bien payées

À la fin des années 1960, le salaire des femmes représentait les deux tiers de celui des hommes. L'écart s'est beaucoup réduit dans les années 1970 et 1980, mais, depuis les années 1990, il n'y a plus d'évolution. Tous temps de travail confondus (emplois à temps complet et à temps partiel*), les salaires des femmes sont équivalents en moyenne à 75 % des salaires des hommes. Les femmes touchent donc 25 % de moins que les hommes. L'écart se réduit à 16 % quand on ne prend en compte que les emplois à temps complet. Cette différence s'explique notamment parce que les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel et dans des secteurs moins bien rémunérés.

Les femmes ne réussissent pas moins que les hommes dans certaines carrières, et les hommes ne réussissent pas plus que les femmes dans d'autres. Le problème, c'est plutôt que les femmes et les hommes rattrapent pas aux mêmes carrières.

Inégaux ou différents ?

D'où viennent ces écarts ? À la naissance, une fille n'est pas davantage capable qu'un garçon de passer la serpillière, et un garçon n'est pas plus doué pour piloter un avion qu'une fille. Il existe des différences, physiques notamment : hommes et femmes n'ont pas la même musculature par exemple. Et encore il y a des filles costaudes et des hommes chétifs. Aujourd'hui, les métiers où la force physique compte sont de moins en moins nombreux. Cette différence physique devrait donc avoir moins d'impact sur la répartition des emplois entre les femmes et les hommes. Pourtant, les femmes sont encore minoritaires dans de nombreux secteurs. Et bizarrement, à la maison, ce sont les femmes - censées être moins fortes - qui font les tâches les plus fatigantes.

Tout petit déjà...

Les filles et les garçons ne sont pas élevés de la même façon. Même avec les bébés, les parents n'ont pas la même attitude avec une petite fille ou un petit garçon. Plus tard, la société apprend aux filles à devenir des filles et aux garçons à devenir des garçons : c'est ce qu'on appelle « le genre ». Dans les livres pour enfants, ceux qui commandent

À LA MAISON

Les femmes consacrent en moyenne 4h par jour à des tâches ménagères. Les hommes : 2h30. Les hommes font le plus souvent ce qui est visible : la cuisine pour les invités, le jardinage, le bricolage. Et les femmes font les activités qui ne se voient pas et qui doivent être recommandées régulièrement : les repas de tous les jours, la vaisselle, les lessives, s'occuper des enfants. Quand des parents se séparent, les pères sont bien obligés de faire faire, et ils s'en sortent bien sûr. Mais pas bien vite : en dix ans, les hommes ont augmenté d'une minute seulement leur temps consacré au ménage.



sont presque toujours des garçons. Les filles qui aiment les jeux de filles ne sont pas moins bonnes que les garçons qui aiment les jeux de garçons et les garçons qui aiment les jeux de filles ne sont pas moins bons. Dans le monde du travail, on retrouve surtout des femmes dans la communication, l'enseignement, le social : là où on s'occupe des autres. Comme on trouve normal que les femmes s'occupent des enfants.

MERCI LA LOI !

1804 : dans le Code Civil, il est écrit que « la femme doit obéissance à son mari »

1808 : création du baccalauréat réservé aux garçons

1861 : accès au baccalauréat pour les filles

1907 : les femmes ont le droit de percevoir leur salaire

1924 : programmes des baccalauréats identiques pour les garçons et les filles

1944 : les femmes obtiennent le droit de voter en France

1968 : les femmes ont le droit d'ouvrir un compte en banque sans l'accord de leur mari et peuvent travailler sans autorisation de leur père ou de leur mari

1983 : adoption de la loi sur l'égalité des salaires entre hommes et femmes

1999 : amendement de la Constitution* de la Vème République : la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives »

2000 : loi sur la parité, qui oblige les partis politiques à inscrire autant de femmes que d'hommes sur les listes de candidats aux élections municipales, régionales, sénatoriales et européennes

2011 : adoption de la loi qui prévoit l'instauration de quotas de femmes dans les instances dirigeantes et les conseils d'administration des grandes entreprises

2014 : adoption de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes qui vise à combattre les inégalités entre hommes et femmes dans les sphères privée, professionnelle et publique.



En France, on compte 5,7 millions de personnes handicapées parmi la population des 15-64 ans. Détour par des vies pas comme les autres.

Qui est concerné ?

Lorsqu'on parle de handicap, on pense la plupart du temps aux personnes en fauteuil roulant (handicap moteur), mais elles ne représentent qu'une petite minorité des personnes handicapées. Déficit de vision ou d'audition, difficulté mentale, maladie chronique, il existe un très grand nombre de formes de handicaps et 80 % ne se voient pas forcément physiquement.

HANDICAP UN PARCOURS SEMÉ D'OBSTACLES

Une partie des personnes handicapées le sont depuis la naissance (7 500 enfants chaque année, 1 % d'une génération), parce que leur patrimoine génétique* est très légèrement différent de celui des « valides ».

Pour d'autres, le handicap fait suite à un accident grave, notamment de la route. Il peut aussi être le résultat d'une maladie grave, qui laisse des séquelles, comme un accident vasculaire cérébral. Enfin, le corps s'use au fil du temps et réduit les capacités motrices des personnes qui avancent en âge.

En France, environ 2,7 millions de personnes âgées de 15 à 64 ans sont reconnues comme « personnes handicapées » par l'administration. Si on élargit la définition du handicap au fait de souffrir d'une maladie chronique invalidante au quotidien ainsi qu'aux accidents graves du travail, ce sont 5,7 millions de personnes que l'on considère touchées par le handicap.

Merci la loi !

L'Etat veille par des lois à ce que les personnes handicapées aient les mêmes droits que les autres. Parmi les lois récentes, on peut citer :

• La loi du 10 juillet 1987 qui oblige les entreprises d'au moins 20 salariés à employer au moins 6 % de handicapés parmi leur personnel

• La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation de la citoyenneté des personnes handicapées, qui prévoit entre autres de financer la création de plusieurs milliers de places en institutions spécialisées, des aménagements pour rendre accessibles les bâtiments et les transports en commun aux personnes handicapées, ainsi que le versement d'aides financières pour l'équipement d'un logement, l'achat d'un fauteuil roulant ou encore l'emploi d'une aide à domicile. Ce texte établit aussi comme règle la scolarisation des élèves en situation de handicap dans des classes « ordinaires ».

COMMENT EST-ON RECONNU COMME HANDICAPÉ ?

Les personnes handicapées doivent faire une demande auprès de l'une des Mairies départementales des personnes handicapées* qui dresse un bilan et établit un « plan personnalisé de compensation ». Ce plan propose des aides et des services aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins, par exemple pour aménager leur logement, trouver du travail, etc.

Au travail

Sur les 2,7 millions de personnes en situation de handicap en âge de travailler, seulement un million travaille. Les entreprises sont nombreuses à préférer payer une amende, plutôt que de remplir le quota légal de 6 % de handicapés dans leurs effectifs. Certaines tâches ne peuvent pas être accomplies par des personnes en situation de handicap, mais on les refuse aussi pour certains emplois qu'elles pourraient occuper dans les secteurs du commerce, de l'administration, des transports, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, etc. Les personnes qui souffrent de handicap sont deux fois plus nombreuses à être au chômage que le reste de la population : environ 19 % contre 10 % en moyenne. Par ailleurs, pour celles et ceux qui occupent un emploi, ils sont le plus souvent employés dans les postes les moins qualifiés : ainsi 31 % sont ouvriers et 35 % sont employés alors que les chiffres pour l'ensemble de la population sont de 20 % et de 28 %.

300 000 ENFANTS HANDICAPÉS VONT À L'ÉCOLE

Un peu moins de 300 000 enfants en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles et établissements publics et privés relevant du ministère de l'Éducation nationale. Selon leur handicap, ces enfants ont besoin de matériel particulier (comme des manuels ou des livres adaptés pour celles et ceux en fauteuil roulant) ou encore de personnes qui les aident à écrire et à traduire les cours en langage des signes* par exemple. Toutes les écoles ne sont pas équipées. Les instituts médicaux qui accueillent les enfants handicapés le midi, après l'école pour l'aider à faire ses devoirs, et qui leur proposent des séances de rééducation, sont peu nombreux.



Dans la vie de tous les Jours

Même si des efforts sont faits dans les logements qui se construisent aujourd'hui, certaines portes dans les maisons ou appartements sont trop étroites pour le passage de personnes en fauteuil. Alors que la maison est un lieu où chacun devrait se sentir à l'aise, pour les personnes handicapées, elle se transforme souvent en un véritable parcours d'obstacles. Dans la rue, ce n'est pas mieux. Les bus, les trains, les trottoirs, les bâtiments ne sont pas encore, malgré la loi, adaptés aux déplacements des personnes handicapées : en France, seules quatorze gares sont accessibles sur 3 000 au total. À Paris, il est presque impossible pour une personne handicapée d'utiliser le métro qui n'a pas été adapté. En général, les distributeurs automatiques de billets dans la rue, ou encore les guichets des cinémas et des théâtres, sont encore bien trop hauts pour les personnes en fauteuil roulant.

Loisirs limités

Un tiers des personnes souffrant d'un handicap déclarent ne jamais partir en vacances, 26 % partir une fois par an, contre 10 % et 37 % des personnes sans handicap. Le handicap reste un obstacle pour participer à la vie culturelle et aux loisirs. Il rend difficile certaines pratiques, notamment sportives, même si les jeux paralympiques favorisent l'image de la participation des handicapés à la compétition sportive. En cause : les difficultés liées aux déplacements et à l'accessibilité des lieux. Mais il ne faut pas oublier que si les personnes handicapées participent moins à la vie culturelle et aux loisirs, c'est aussi qu'elles ont plus de mal à obtenir des diplômes, à s'insérer dans le monde du travail et qu'elles disposent en conséquence de revenus plus faibles.

Comment agir ?

Améliorer le quotidien des personnes handicapées est utile à tous. Chacun d'entre nous peut se retrouver, à un moment de sa vie, définitivement ou pas, en situation de handicap. Tous ceux qui se sont cassé une jambe le savent. Un jour ou l'autre, chacun finit par décliner physiquement et a besoin de soutiens. En finançant des aménagements spéciaux, l'État ou les collectivités locales* permettent aux personnes handicapées d'être mieux intégrées dans la société. Si ces personnes sont davantage visibles, le regard que la population porte sur elles changera : elles paraîtront moins différentes.

HANDICAP ET MANQUE D'ARGENT

Parmi les ouvriers et les employés, on compte une part plus importante de personnes handicapées que chez les cadres. Pourquoi ? Parce que les ouvriers ont des conditions de travail physiquement plus difficiles que les autres et sont donc davantage sujets aux accidents du travail. Les conditions d'accès aux soins sont également moins bonnes pour ces derniers, notamment parce qu'en en ayant de faibles revenus, les difficultés à financer les aménagements de leur logement ou à se payer des aides à domicile sont plus grandes.